



**PICARDIE**

Amiens, le 7 mars 2022

À Monsieur le Recteur  
de l'Académie d'Amiens

Objet : critères de répartition de la part variable de l'indemnité REP+

Monsieur le Recteur,

Nous avons été alertés par nombre de collègues enseignants exerçant en REP+ sur la mise en paiement, par vos services, de la part dite « variable » de l'indemnité REP+.

Les collègues sont dans l'incompréhension la plus totale concernant la répartition qui a été faite puisqu'aucun critère n'a été communiqué, ni aux agents, ni aux organisations syndicales. Le Sgen-CFDT Picardie dénonce une nouvelle fois cette façon de décider seul des choses qui impactent les collègues, cela nous apparaît irrespectueux et nous laisse penser que vos services travaillent dans l'urgence sur des sujets très importants.

Ainsi, le Sgen-CFDT Picardie vous demande instamment que la répartition soit revue et qu'une part identique soit versée à chaque agent, ce qui nous apparaît comme étant le plus équitable. Il revendique tout du moins si ça n'était pas possible au regard des règles édictées par le Ministère, que la répartition repose sur des critères justes et observables sans la moindre possibilité de léser qui que ce soit. Cela doit bien évidemment être décidé après avoir consulté les organisations syndicales représentatives et cela dans l'intérêt du maintien d'un dialogue social constructif. Par ailleurs, le Sgen-CFDT Picardie vous rappelle qu'il revendique l'élargissement de l'indemnité REP+ à l'ensemble des personnels exerçant en REP+ (y compris les AESH et les AED entre autres).

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sincères salutations.

Les Co-Secrétaires Généraux  
du Sgen-CFDT Picardie

Sébastien Lequien

Florine Personne